



## Règlement Fête du Théâtre en Auvergne

### 1. Organismes

Le Comité d'organisation de la **Fête du Théâtre en Auvergne** est composé de représentants de l'Union Régionale Auvergne de la **FNCTA**.

### 2. Principe

La **Fête du Théâtre en Auvergne** est organisée du **25 mars 2016 au 27 mars 2016**.

Cette manifestation est ouverte aux troupes de théâtre amateurs adhérentes à la FNCTA.

Ces troupes - composées d'adolescents ou d'adultes tous licenciés et à jour de leur cotisation - devront présenter un spectacle **abouti, visible en représentation**.

Ces journées de théâtre ont pour objet de contribuer au développement et à la diffusion du théâtre auprès du plus grand nombre ce, notamment, grâce à un tarif abordable.

La **Fête du Théâtre en Auvergne** est également un moment de rencontres et d'échanges entre les troupes et avec le public.

De par leur statut d'amateurs, les troupes ne peuvent prétendre à aucun cachet.

### 3. Participation

Les comédiens et le ou les techniciens (au maximum 2) des troupes participantes bénéficient d'un repas gratuit et d'une entrée gratuite à l'un des spectacles.

Ensuite, les troupes ont la possibilité d'acheter leur place au tarif fixé par le comité d'organisation. Les tarifs seront indiqués aux troupes au plus tard le mois précédent la manifestation. De même des repas complémentaires pourront être commandés, le tarif sera indiqué lors de la confirmation de la sélection.

Une indemnité kilométrique de transport est attribuée aux troupes selon le barème suivant :

Km (aller / retour)	Barème
Moins de 50 Km	0 €
Entre 50 Km et 100 Km	15 €
Entre 101 Km et 200 Km	30 €
Entre 201 Km et 300 Km	50 €
Entre 301 Km et 500 Km	80 €
Entre 501 Km et 750 Km	125 €
Plus de 750 Km	175 €

Les **troupes** se doivent de collaborer à la pleine réussite de la manifestation en participant également, en tant que **spectateurs**, à un ou plusieurs autres spectacles. A cet effet, l'hébergement de ceux qui le souhaitent sera facilité.

Les troupes s'engagent à promouvoir le festival dans leur réseau, ville d'origine et connaissances.



## Programmation - Date - Lieu

Le festival a lieu à Clermont-Ferrand, Salle Boris Vian (Maison de la culture), du vendredi 25 mars au dimanche 27 mars 2016. Une buvette sera ouverte entre les spectacles. La programmation est réalisée à l'initiative des organisateurs.

## 4. Décor et régie

Chaque troupe apporte ses décors et accessoires. Les décors doivent être ignifugés et aucune flamme n'est n'autorisée sur le plateau.

Chaque troupe **s'adapte aux équipements de la salle**, particulièrement en ce qui concerne l'implantation lumières (fiche technique de la salle et plan de feux type en annexe).

La troupe s'oblige à venir avec son ou ses techniciens, à décharger, à monter et à démonter les décors dans les temps limites précisés sur le dossier de candidature. **La troupe s'engage à respecter scrupuleusement les durées annoncées pour le montage, la représentation et le démontage.** La durée annoncée pour le "montage" doit impérativement inclure l'installation du décor + le réglage des lumières+ la préparation des comédiens en loge.

Les troupes doivent libérer le plateau de leurs décors et accessoires dès la fin de chaque représentation.

**IMPORTANT : Aucune implantation supplémentaire de projecteur ou de son non prévus dans la fiche technique ne peut être faite entre les spectacles.**

## 5. Durée, type de spectacle et public concerné

Le comité d'organisation attachera une grande attention aux critères suivant :

- Durée du spectacle (réglage lumières et sons, montage et démontage compris) : elle ne doit pas dépasser 3h
- Nombre de représentations précédentes
- Troupes adhérentes de L'Union Régionale Auvergne ou non
- Un plan de feux ne nécessitant pas une mise place lumière particulière (une seule salle)

Le Comité étant redevable de ces informations vis-à-vis de son public, il tient à avoir ces informations dans la fiche d'informations ci-dessous. En cas d'absence de ces informations, le Comité se réserve le droit de ne pas prendre en compte la candidature.

## 6. SACD - Responsabilité

Pour les œuvres inscrites à la SACD, lors de sa candidature, la troupe doit fournir aux organisateurs une copie de l'autorisation de jouer, dûment remplie. Cette autorisation devra être valide à la date du festival.

**Les droits SACD sont à la charge de l'organisateur** (FNCTA UR Auvergne). La troupe doit déclarer la représentation à la SACD (en incluant les informations fournies par l'organisateur). L'organisateur rembourse immédiatement la troupe si celle-ci paie les droits SACD dès la déclaration de la représentation (avant le festival).

L'Union Régionale Auvergne n'est pas responsable des accidents corporels et matériels.

Il en est de même pour les vols qui pourraient survenir pendant le festival.

Tous les participants doivent être assurés en responsabilité civile



## Dossier de candidature et sélection des troupes

### Dossier de candidature (à adresser par courrier postal) comprend :

- La demande d'inscription complètement remplie
- Le plan de feux
- La fiche de présentation du spectacle (incluant un **planning des futures dates et lieux de représentation (avant le 30/11/2015)**)
- Une invitation pour 2 à 4 personnes pour ces dates de spectacles (nous confirmerons notre présence)
- **Une vidéo du spectacle (CD, DVD, lien URL ...en cas de difficulté nous contacter)**
- Un chèque de caution de 125 € et une enveloppe timbrée à votre adresse

### **Ce dossier de candidature complet doit être transmis à l'Union Régionale Auvergne FNCTA pour le 31/10/2015 dernier délai.**

Pour nous permettre de voir vos spectacles dans le cadre de la sélection, vous pouvez nous adresser vos dates de spectacles indépendamment du dossier de candidature.

Le chèque de caution sera débité si la troupe ne respecte pas la convention et ses engagements une fois la programmation définitive établie (sauf cas **avéré** de force majeure sur justificatif et avis du comité d'organisation). Dans tous les autres cas, le chèque de caution sera restitué après la manifestation ou dès l'annonce de la sélection pour les troupes non retenues.

## 7. Sélection des troupes

Seuls les spectacles vus par le comité de sélection en direct ou via vidéo peuvent participer à la sélection.

Les résultats de la sélection seront rendus publics sur le site de l'Union Régionale Auvergne FNCTA, au plus tard le 31 janvier 2016. Les troupes sélectionnées pour la **Fête du Théâtre en Auvergne** seront prévenues au plus tard le 25 janvier 2016.

Dès réception de la notification, chaque troupe de théâtre doit impérativement retourner le dossier numérique à l'Union Régionale Auvergne de la FNCTA, accompagnée des réservations des repas et de l'hébergement. Le défaut de réponse dans un délai de sept jours serait alors considéré comme un refus de participation.

### Dossier numérique (à adresser par courrier électronique) :

- La fiche de composition de la troupe
- Des photographies couleur du spectacle (CD, mail)
- Une présentation de 200 signes (espaces compris, + ou - 10%)
- Une affiche du spectacle incluant le logo FNCTA (format électronique jpeg ou Tif)
- Une copie de l'autorisation SACD
- La copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile

### Dossier papier pour les spectacles retenus (à transmettre avant la date d'ouverture du festival) :

- Des photographies couleur du spectacle
- Une affiche du spectacle comportant le logo FNCTA



**Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre amateur et d'Animation**  
**UNION REGIONALE AUVERGNE**

1 Cité du Parc 15000 AURILLAC 06 75 22 74 42  
@ : auvergne@fncta.fr

Site internet : [www.fncta-auvergne.fr](http://www.fncta-auvergne.fr)

**L'inscription à la Fête du Théâtre en Auvergne implique l'acceptation de l'intégralité de ce règlement.**

A cet effet, le responsable de la troupe de théâtre retournera la demande d'inscription attestant l'acceptation du règlement.



**DEMANDE D'INSCRIPTION**  
**Fête du Théâtre en Auvergne**  
**du vendredi 25 mars au dimanche 27 mars 2016**

À renvoyer au plus tard pour **le 31/10/2015**, à l'adresse :

<b>Volet papier</b>	<b>Volet numérique</b>
<b>Union Régionale Auvergne - Annie Potel</b> 1 Cité du Parc 15000 Aurillac	auvergne@fncta.fr

Nom de la troupe :

Adresse pour toute correspondance :

Nom du responsable :

Tel/Fax :

Courriel :

Numéro d'adhérent FNCTA :

Titre du spectacle :

Auteur :

Metteur en scène :

**Type de spectacle :**

Numéro d'autorisation SACD :

Nom éventuel du traducteur (si nécessaire) :

**Public concerné (à partir de x ans):**

**Durée du spectacle (hors montage / démontage):**

**Temps de montage :**

**Temps de démontage :**

Par la présente, nous attestons avoir pris connaissance du règlement de la **Fête du Théâtre en Auvergne**, édition 2016, et faisons acte de candidature pour y participer.

Nous serons avertis de la sélection définitive au plus tard le 25/01/2016.

Fait le /../... A

Le Responsable



**Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre amateur et d'Animation**  
**UNION REGIONALE AUVERGNE**

1 Cité du Parc 15000 AURILLAC 06 75 22 74 42  
@ : auvergne@fncta.fr

Site internet : [www.fncta-auvergne.fr](http://www.fncta-auvergne.fr)

**PRESENTATION DU SPECTACLE**

**Fête du Théâtre en Auvergne**

du vendredi 25 mars au dimanche 27 mars 2016

À renvoyer au plus tard pour **le 31/10/2015**, à l'adresse :

<b>Volet papier</b>	<b>Volet numérique</b>
<b>Union Régionale Auvergne - Annie Potel</b> 1 Cité du Parc 15000 Aurillac	auvergne@fncta.fr

Dates et lieux des représentations prévues **entre juillet et le 30 novembre 2015 à fournir absolument** (le plus tôt possible) : *pensez à envoyer des invitations au Comité d'Organisation !*

Date	Lieu	Heure

**Résumé du spectacle (quelques lignes):**





**FICHE TECHNIQUE DU SPECTACLE**  
**Fête du Théâtre en Auvergne**  
du vendredi 25 mars au dimanche 27 mars 2016

**À renvoyer au plus tard pour le 31/10/2015, à l'adresse :**

<b>Volet papier</b>	<b>Volet numérique</b>
<b>Union Régionale Auvergne - Annie Potel</b> 1 Cité du Parc 15000 Aurillac	auvergne@fncta.fr

**1. LUMIERES**

Joindre un plan de feux **réduit à l'indispensable** (préciser ce qui est indispensable) : votre plan de feux devra s'adapter au plan d'implantation type, joint en annexe.

Préciser en légende à quoi sert chaque projecteur ou groupe de projecteurs (ambiance générale, ... spécifique détaillée, exemple : entrée d'un comédien à cour). Si besoin de projecteurs supplémentaires autres que ceux de l'implantation type, préciser :

- Le lieu d'implantation
- Le type de projecteur
- La direction
- L'ouverture

**L'ajout de projecteurs est soumis à l'accord du régisseur de la salle, qui juge si leur durée d'installation est compatible avec le respect des horaires des spectacles. Aucun projecteur ne sera monté sur perches (pas de possibilité d'utilisation d'une nacelle).**

**2. SON**

Prévoir deux sources audio : un CD et une clé USB

Préciser si besoin de matériel son en plateau :

OUI  NON

**3. DIVERS**

Prise(s) électrique(s) sur plateau :

OUI  NON

Si oui, combien :

Besoin coulisses :

OUI  NON

- Indiquer sur votre plan de feux le numéro de portable de votre technicien lumières
- **Joindre une photo de vos décors en situation**
- Merci d'apporter toute autre précision que vous jugerez utile pour le régisseur de la salle.